

TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE *

APEF MIRECOURT

TARIFS HORAIRES			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	26,82 €	29,50 €	14,75 €
Bien-être	27,73 €	30,50 €	15,25 €
Evasion	28,64 €	31,50 €	15,75 €
Ponctuel	31,82 €	35,00 €	17,50 €
AIDE A DOMICILE			
Aide + Accompagnements	27,73 €	30,50 €	15,25 €
Aide + Accompagnements ponctuel	28,64 €	31,50 €	15,75 €
GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Garde d'enfants + 3 ans	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	29,09 €	32,00 €	16,00 €
BRICOLAGE			
Ponctuel	41,36 €	45,50 €	22,75 €
JARDINAGE			
Régulier	37,92 €	45,50 €	22,75 €
Ponctuel	37,92 €	45,50 €	22,75 €

Autres prestations :

	TTC	HT	TTC	HT
Démarches administratives	45,00 €	40,91 €	Présence et vigilance à domicile	45,00 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	45,00 €	40,91 €		37,50 €
CNRACL	30,00 €			

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des formules est joint en annexe. (**) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(***) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 18,50 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,00 € TTC / km (Taux de TVA associé à la prestation)

Bénéficiaires CPAM : Nous contacter, possibilité de prise en charge sur factures acquittées

Bénéficiaires CARSAT : Nous contacter, possibilité de prise en charge sur factures acquittées

Bénéficiaires MSA : Nous contacter, possibilité de prise en charge sur factures acquittées



DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	
				Aide *	Assistance **
MENAGE					
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X		
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X		
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X		
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X		
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X		
Faire les lits		X	X		
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X		
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X		
Cirer et ranger les chaussures			X		
REPASSAGE					
Repasser et ranger les vêtements		X	X		
Repasser et ranger les matières délicates		X	X		
Repasser et ranger le linge de maison		X	X		
ENTRETIEN DU LINGE					
Trier, étendre, plier le linge		X	X		
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X		
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X		
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X		
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X		
Apporter et récupérer au pressing			X		
Effectuer des travaux simples de couture			X		
GESTION DES COURSES					
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X		
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X		
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X		
PREPARATION DES REPAS					
Préparer des repas simples		X	X		
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X		
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE					
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X		
Entretenir les plantes		X	X		
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X		
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X		
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X		
HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS					
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)				X	X
Aider à la toilette et aux changes					X
Aider à l'habillage et au déshabillage					X
Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)					X
Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur					X
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) ***				X	X

* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.

** Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

*** Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Garde d'enfants *	Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****	Jardinage / Bricolage
	DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X	La tonte
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X	Le désherbage
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X	Le ramassage des feuilles
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	Le débroussaillage
Préparer et aider à la prise des repas	X		X	La plantation de petits végétaux
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	X		X	La taille des haies, arbustes et arbres
Organiser les siestes	X		X	L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Accompagner à la propreté	X		X	Le déneigement des abords immédiats du domicile
Accompagner au bain, à la douche	X		X	L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Accompagner dans la petite toilette	X		X	Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	L'entretien régulier des allées et des terrasses
Gérer les changes	X		X	Le traitement des arbres et des arbustes
Garder les enfants malades	X	X	X	L'application d'engrais et/ou d'amendements
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X	X	L'arrosage manuel des végétaux,
Aider aux devoirs	X	X	X	La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	LE POTAGER
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle

* 3 enfants maximum par intervention

** Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

*** Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

*** Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

V14 - 112025 - Annexe de la fiche tarifs de l'agence

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 ^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.
Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).
La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 ^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.
Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).
La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 ^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

GRILLE TARIFAIRES AIDE et ASSISTANCE



Assistant de Vie A Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante	Assistant de Vie B Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne	Assistant de Vie C Accompagnement et Assistance en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne
---	---	---

APEF MIRECOURT

Tarifs (1) applicables au 1er Février 2026

TARIFS JOUR

Assistant de Vie

Prestation de Maintien à domicile entre 8h et 20h

	A	B	C
Exemples de tarifs horaires (inclusant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1) (3)	30,00€	31,00€	32,00€
Exemples de tarifs horaires après avantage fiscal éventuel (1) (2)	15,00€	15,50€	16,00€
Dont salaire brut horaire de l'assistant de vie et incluant les charges et contributions sociales	18,65€	19,36€	20,13€
Dont frais de gestion et de mandat par heure HT (3)	11,35€	11,64€	11,87€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat par heure (3)	2,27€	2,32€	2,47€

TARIFS NUIT

Prestations de Garde de nuit de 20h à 8h

dont 8 heures de présence responsable (4)

Exemple de tarifs pour une nuit (inclusant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1)	237,84€
Exemple de tarifs après avantage fiscal éventuel (1) (2)	118,92€
Dont salaire brut de l'assistant de vie incluant les charges et contributions sociales	161,04€
Dont frais de gestion et de mandat HT	64,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat	12,80€

Taux de TVA appliquée: 20% (taux en vigueur applicable en France Métropolitaine)

Aucun frais d'adhésion, de dossier ou de présélection et présentation de candidats

(1) Estimation incluant le salaire horaire brut du salarié, les congés payés ainsi que les charges et contributions sociales, auxquels s'ajoutent les frais de gestion et de mandat APEF. Cette estimation est réalisée sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur (le salaire de l'intervenant étant librement déterminé par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié) et des majorations applicables correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur et est susceptible d'évolution à tout moment selon la législation en vigueur. Ces données chiffrées n'ont qu'un caractère indicatif et seront fonction du bulletin de paie qui sera établi chaque mois et validé par le client, des taux de cotisations déterminés par les organismes sociaux et établis compétents ainsi que de la législation en vigueur en la matière susceptible d'évolution à tout moment. Le salaire de l'intervenant est reversé par APEF au salarié de particulier-employeur au nom et pour le compte de ce dernier dans le cadre du contrat de mandat.

(2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI

(3) Les frais de gestion et de mandat dus sont calculés à l'heure sur la base du nombres d'heures de travail effectuées par le ou les salariés du client du particulier-employeur sur le mois civil considéré.

(4) Les heures de présence responsable sont celles durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu.

Majorations :

Intervention le jour de repos hebdomadaire: majoration de 25%

Interventions réalisées les jours fériés non-chômés : majoration de 10%

Interventions réalisées un jour férié chômé (1er mai) : majoration de 100%

Entre 40h et 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 25%

Au delà de 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 50 %

Majorations applicables sur le salaire brut (inclusant les charges et les contributions sociales) correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur, sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur, les éléments de salaire de l'intervenant étant librement déterminés par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié.

Les majorations dues en cas d'intervention un jour férié chômé ou non chômé seront appliquées dès le début des interventions y compris si celles-ci commencent un jour ouvrable.

Dans l'hypothèse où les interventions réalisées amèneraient à un cumul de majorations, la majoration la plus élevée s'appliquera.

Participation aux frais de transport: une participation aux frais de transport du ou de vos salariés pourra être appliquée si ces salariés utilisent les transports en commun. A titre indicatif, 50% de l'abonnement mensuel est à la charge de l'employeur. Ce montant pourra être proratisé si le salarié réalise moins de 17,50h/semaine chez le client considéré.

Modes de paiement: Pélèvement automatique SEPA, CESU préfinancés ou chèque bancaire.

APEF étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôts de 50% des sommes dépensés selon les conditions en vigueur de l'article sexdecies du CGI.

Mentions Légales Agence:



APEF MIRECOURT

TARIFS HORAIRES	
HT	TTC

ENTRETIEN DES LOCAUX

Entretien des locaux	30,83 €	37,00 €
Nettoyage de surfaces vitrées	33,33 €	40,00 €

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Jardinage	41,67 €	50,00 €
Bricolage	41,67 €	50,00 €

Frais annexes

Frais de gestion administrative : 60 euros annuels

(*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Ces prestations ne donnent pas droit au crédit d'impôt.

